

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2691**

commune (s) :

objet : Marché attribué à la société Laporte Service Route - Lot n° 2 : Fourniture de panneaux de police de signalisation de police et de signalisation permanente, temporaire et tous accessoires sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Laporte Signalisation Routière

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2691**

objet : **Marché attribué à la société Laporte Service Route - Lot n° 2 : Fourniture de panneaux de police de signalisation de police et de signalisation permanente, temporaire et tous accessoires sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Laporte Signalisation Routière**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par son jugement du 16 mars 2011, le Tribunal de commerce de Lyon a arrêté le plan de cession de la société Laporte Service Route SAS au profit de la société Euromark Holding, avec faculté de la substituer par une société à créer. La société de substitution est la société Eurovia Gestion 23.

Aux termes d'une décision du 17 mars 2011, la société Euromark Holding, en sa qualité d'actionnaire unique de la société Eurovia Gestion 23, a décidé d'un changement de dénomination sociale de la société Eurovia Gestion 23 pour Laporte Signalisation Routière à compter du 17 mars 2011.

La société Laporte Signalisation Routière reprend donc l'activité de la société Laporte Service Route SAS.

Le siège social de la société Laporte Signalisation Routière est situé au 41, rue des Trois Fontanot, 92000 Nanterre (N° Siret : 509 349 460-00022).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la Société Laporte Signalisation Routière à se substituer ainsi à la société Laporte Service Route SAS dans le marché communautaire dont elle est titulaire, à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine et non soldé est concerné :

- marché n° 09276110 : lot n° 2 - fourniture de panneaux de police de signalisation de police et de signalisation permanente, temporaire et tous accessoires sur le territoire de la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 09276110 conclu avec la société Laporte Service Route SAS et relatif à la fourniture de panneaux de police de signalisation de police et de signalisation permanente, temporaire et tous accessoires sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon au profit de la société Laporte Signalisation Routière.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.